

Citoyens européens : le Parlement défend vos droits

Parfois, les citoyens doutent des institutions européennes, de l'efficacité de leurs élus. Parfois, le temps européen et les médias sont ainsi faits que notre travail n'est pas audible. Cette session début octobre du Parlement européen devrait faire mentir ces « parfois ».

Après onze ans de lutte, un Parquet européen va être créé pour poursuivre et traduire en justice les auteurs de fraudes commises à l'échelle de l'Union. Quand l'Union défend ses intérêts financiers, c'est l'argent des contribuables qu'elle défend.

La proposition de la Commission de réglementation des perturbateurs endocriniens a été rejetée. Nous voulons que soient retirés du marché ou interdits les pesticides nocifs à la santé, mais aussi d'autres catégories de produits présents dans les cosmétiques, plastiques ou jouets.

Après avoir supprimé en juin dernier le roaming, nous demandons que le prix des appels mobiles et fixes vers d'autres Etats membres ne soit pas plus élevé que le prix des appels domestiques.

Après 14 années de combat, le statut d'économie de marché ne sera pas reconnu à la Chine. Demain la défense commerciale de l'Union devra prendre en compte les normes - environnementales et de travail - internationales. L'instauration de règles antidumping fortes protégera les emplois, notamment dans l'industrie. Les entreprises européennes auront plus de moyen pour se défendre contre les pratiques déloyales.

La lutte contre la fraude et de l'évasion fiscale va progresser avec la proposition de la Commission d'un régime définitif de TVA, la condamnation d'Amazon à rembourser une aide d'Etat indue de 250 millions d'euros et le renvoi de l'Irlande devant la Cour de Justice pour non réclamation à Apple des 13 milliards d'euro dus.

Santé, droit des consommateurs, commerce international, justice fiscale, voilà de bonnes nouvelles. Elles n'ont été possible que grâce à votre mobilisation en soutien de notre travail ; ensemble continuons !